

**M. Knowles:** Nous taxons les gens qui peuvent le moins se permettre de payer l'impôt supplémentaire.

Monsieur le président, la chose qui doit donner beaucoup à réfléchir, selon nous, c'est la manière dont le régime à l'étude va s'intégrer à ceux qui existent déjà. L'honorable député de Perth peut dire qu'il s'est attardé sur cette question. Je lui conseille, même pour cela, de se reporter au Livre blanc qui renferme d'intéressantes observations sur la fusion avec d'autres régimes. Je tiens quand même à signaler instamment au gouvernement qu'il s'agit là d'un domaine qu'il faudra étudier soigneusement et qui nécessitera beaucoup de travail. Le ministre a dit cet après-midi que le gouvernement fédéral n'est pas en mesure, selon la loi, d'empêcher la modification des autres régimes de pension par suite de l'introduction du régime de pension du Canada. Cette affirmation se trouve également dans le Livre blanc. Je comprends bien cela et j'en conviens.

Toutefois, je pense que certaines gens s'inquiètent. Par exemple, dans les établissements qui offrent un régime de pension à leurs employés, la direction dira: «Nous ne modifierons pas notre régime de pension avant de voir comment fonctionnera ce nouveau régime». On va jusqu'à dire aux gens que les prestations actuelles de pension seront réduites à cause de celles qui seront versées en vertu du régime de pension du Canada. J'approuve tout ce que renferme le Livre blanc au sujet des redressements que nous aurons amplement le temps de faire d'ailleurs au cours de la période de dix ans. Toutefois, j'estime que le gouvernement a négligé les relations extérieures dans ce domaine. A mon sens, on aurait dû consulter davantage les syndicats, les organisations telles que la fédération canadienne des enseignants, les gouvernements provinciaux et autres groupes qui ont adopté des régimes de pension, afin de s'assurer que les redressements pourront se faire sans léser ceux qui participent déjà à ces divers autres régimes. Je reconnais que la plupart des Canadiens ne sont pas protégés à ce point de vue-là et nous devrions demander à ceux qui le sont d'admettre que nos efforts en ce moment visent à améliorer la situation d'ensemble. Toutefois, nous avons beaucoup à faire pour intégrer le régime de pension du Canada aux programmes déjà existants.

J'étais heureux de lire dans le Livre blanc qu'on se proposait de pressentir les gouvernements provinciaux en vue de permettre à leurs fonctionnaires de participer à ce régime si tel est leur désir. Je me réjouis aussi de voir que les fonctionnaires fédéraux y seront admis, où qu'ils travaillent et où qu'ils habitent au Canada. Il fait bon d'entendre de telles déclarations. Nous sommes dans la bonne voie.

[Une voix.]

Assurons-nous par tous les moyens possibles que ce régime sera bien universel et qu'il sera tenu compte de tous ces aspects.

**M. le président:** A l'ordre! Je crois que les honorables représentants ont accepté que le porte-parole des différents partis soit autorisé à dépasser la limite de 30 minutes.

**Des voix:** D'accord!

**M. Knowles:** J'en suis reconnaissant, monsieur le président, mais je ne profiterai de cet avantage que quelques minutes.

Comme j'ai tâché de le souligner, nous pensons que, pour l'essentiel, nous avons là un bon régime. Nous avons essayé d'en faire ressortir les aspects qui nous semblaient bons. Nous avons aussi indiqué les éléments qu'il fallait scruter. Nous espérons que ce projet de loi franchisse bientôt l'étape de la deuxième lecture et soit déferé à un comité spécial qui pourra en examiner les divers aspects. Par suite de cette étude, j'espère que nous pourrons apporter au bill les améliorations qui s'imposent et que nous pourrons aussi, comme membres du comité, faire fonction d'agents des relations extérieures dans le domaine de la santé pour amener la population canadienne à comprendre toute la portée de la mesure.

J'aimerais aussi dire un mot de ceux qui ont déjà atteint l'âge de 70 ans et qui touchent des versements de sécurité de la vieillesse de \$75 par mois. Ne les oublions pas. N'allons pas nous dire que, vu l'existence de ce programme, ceux qui reçoivent actuellement \$75 ne devraient pas toucher une pension plus élevée pour le reste de leurs jours. Il est bon de savoir que des pensions partielles seront versées en vertu du programme fédéral, à compter de janvier 1966 et que, dès janvier 1975, certaines personnes toucheront le maximum des prestations, si le régime est adopté à temps. Toutefois, lorsque cela se produira d'ici deux, huit ou dix ans, lorsque certaines personnes recevront \$80, \$90 ou \$100 par mois sous l'empire du présent régime, il ne faudrait pas dire à ceux qui avaient 70 ans ou plus en 1964: «Vous avez touché vos \$75; il vous faudra donc vous contenter de cela pour le reste de votre vie.» Nous estimons qu'il faut tenir compte de ces gens-là. Mettons-nous bien en tête que nous devons améliorer le régime fondamental de sécurité de la vieillesse au fur et à mesure que nous améliorerons le régime de pension du Canada.

Il y a quelques mois environ, alors que nous discutons des diverses façons de célébrer le centenaire du Canada, je disais qu'une de ces façons serait de relever la pension de sécurité de la vieillesse de sorte qu'elle atteigne \$100 par mois en 1967, année de